CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E62423** **VALABLE JUSQU'AU** **29/05/2027**

ÉDITÉ LE 19/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Raison sociale : ARNOLD FILS MENUISERIE CHARPENTE SCIERIE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 15/06/2001
Capital : 80 000

22 RUE DE LA CROIX
68820 KRUTH

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 82 B 190
Siret : 325 299 683 00020
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 2002 02 0
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 109919971

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 109919971
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 89 82 24 71 **Fax :**
Portable : 0670040584
Responsabilité légale :
ARNOLD FRANCK GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://www.arnoldfils.fr
E-mail : contact@arnoldfils.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 176 664 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	6	03/04/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/06/2026 12:12

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E62423** **VALABLE JUSQU'AU** **29/05/2027**

ÉDITÉ LE **19/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 15/06/2001
Capital : 80 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 82 B 190

Siret : **325 299 683 00020**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 2002 02 0
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 109919971
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 109919971
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **ARNOLD FILS MENUISERIE CHARPENTE SCIERIE**

22 RUE DE LA CROIX
68820 KRUTH

Téléphone : 03 89 82 24 71 **Fax :**
Portable : 0670040584

Site Internet : http://www.arnoldfils.fr
E-mail : contact@arnoldfils.fr

Responsabilité légale :
ARNOLD FRANCK GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	03/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/06/2026 12:12

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.